

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Céline FORTIN, Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Pierre LESNARD, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-128

Membres en exercice : 69 Présents : 58 Absents : 11 Pouvoirs : 6

**AFFAIRES GENERALES
PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

Depuis janvier 2018, une convention de partenariat a été mise en place avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et le PETR du Pays de Saint-Brieuc pour la mise en place d'un service unifié pour

l'actualisation et le développement du système d'information géographique (SIG). Lors du Conseil communautaire du 27 avril 2021, il a été acté de prolonger ce partenariat jusqu'au 31 décembre 2022. Concrètement, le portage de l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers liés à ce partenariat est assuré par Saint-Brieuc Armor Agglomération, qui le répercute ensuite financièrement à Lamballe Terre & Mer à raison de 2,68 € / habitant / an, correspondant à une contribution annuelle de 179 000 €.

Une réflexion a été lancée suite aux discussions sur l'avenir du Pays de Saint-Brieuc afin d'internaliser les outils et compétences du SIG, permettant notamment de rendre autonome notre communauté de 38 communes et 70 000 habitants. La gestion de cette fonction support par les services de Lamballe Terre & Mer permettrait :

- Une plus grande autonomie dans nos décisions en la matière, dans la gestion de nos données, dans le développement d'applications et la diffusion de données au grand public ;
- De raccourcir les circuits de discussion et de mise en œuvre des projets ;
- De développer notre visibilité en assurant directement notre représentation auprès d'instances départementales (SDE22) ou régionales (GéoBretagne), mais également auprès de nos 38 communes ;
- De capitaliser notre donnée et la rendre disponible ;
- De développer une fonction d'observatoire pour notre territoire communautaire, et réaliser, à terme, certaines études préalables en interne.

Par ailleurs, la cotisation annuelle consacrée à cet outil nous permet, à niveau de prestation équivalent, d'envisager cette reprise en interne à budget constant.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de ne pas reconduire le partenariat pour la mise en place d'un service unifié pour l'actualisation et le développement du système d'information géographique avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023,
- ACTE le principe d'engager deux recrutements dès que possible pour préparer cette reprise en interne à compter de cette date et de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- PREND NOTE de la nécessité de cumuler budgétairement en 2022 la cotisation à verser à Saint-Brieuc Armor Agglomération et le financement des moyens humains et techniques à déployer pour la préparation de ce nouvel outil,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 3 – Mmes BOURDEL. MERIAN. M de SALLIER DUPIN

Certifié envoyé à la Préfecture le

9 JUL. 2021

Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

9 JUL. 2021

